



FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE



Certificat valide **2 ans**



Taux de réussite formation en 2022 : **99%**



98% de nos stagiaires satisfaits de la formation

PRÉVENTION DES RISQUES (PRAP IBC)

Objectifs

Elle vise, au travers l'obtention d'une certification, à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, tout en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Compétences visées



Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.



Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.



Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Validation

Seuls les candidats qui ont **suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC)** peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP



La validité de ce certificat **est fixée à deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par **le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE ET CALENDRIER

14 heures
Nous consulter pour les dates de stage



STRUCTURES ET PERSONNES CONCERNÉES

Toute activité
Tous les salariés du secteur Industrie, Bâtiment, Bureaux et du Commerce



LIEU DE RÉALISATION

Au sein de votre établissement.
Dans nos locaux.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum



COÛT DE L'ENSEIGNEMENT

Intra-entreprise : demander un devis



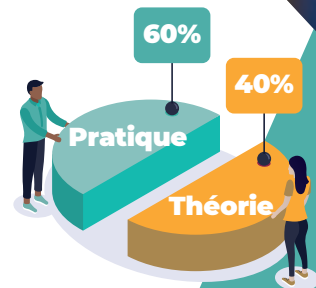
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Étude de cas
Mise en situation de travail
Plan de prévention INRS
Outil de gestion de l'INRS FORPEV
Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées



QUALIFICATION DU FORMATEUR

Titulaire du certificat PRAP IBC à jour
Animateur de prévention
Formation de dirigeant



Édition INRS ED 7200 et ED 7201
Document de référence du dispositif
prap – V9 - 01/2021



PROGRAMME DE FORMATION



Documents remis à chaque participant à l'issue de la formation :

- ✓ Certificat de PRAP IBC ✓ Attestation de fin de formation ✓ Livret



Former le personnel à la contribution, à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.

COMPÉTENCE 1

■ Comprendre l'intérêt de la prévention

- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise
- Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

■ Connaître les risques de son métier

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

COMPÉTENCE 2

■ Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé

■ Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Observer et décrire son activité de travail en prenant compte de sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exploitation à ces risques potentiels

COMPÉTENCE 3

■ Proposer des améliorations de sa situation de travail

- À partir des causes identifiées au cours de son analyse
- En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- En prenant compte les principes généraux de la prévention

■ Faire remonter l'information aux personnes concernées

- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise

■ Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention



Dans le cas de **public en situation de handicap**, un entretien préalable à l'inscription sera proposé afin de juger de l'adéquation entre la situation et le contenu de la formation.



La formation pourra être adaptée selon les risques de l'entreprise.
Une **pré-visite de votre établissement** sera à prévoir 15 jours avant le début de la formation.

VOS INTERLOCUTEURS EN GUADELOUPE :



05.90.21.33.10 06.90.62.06.56